

Si ce message ne s'affiche pas correctement, [suivez ce lien](#)



FLASH INFO

Mercredi 10 juin 2020 #35

Avances exceptionnelles en matière d'aide juridictionnelle et d'aide à l'intervention de l'avocat

► [Demandez une avance](#)

Nous vous rappelons que si vous souhaitez bénéficier de l'avance exceptionnelle sur l'aide juridictionnelle ([lire le décret n° 2020-653 du 29 mai 2020](#)), vous avez **jusqu'au 30 juin 2020** pour transmettre votre demande à votre CARPA (par tout moyen permettant d'accuser date certaine).


Pour savoir si vous êtes éligible et pour télécharger votre formulaire, demandez une avance [en suivant ce lien](#).

RESTONS CONNECTÉS



[Site institutionnel du CNB](#)

[Consultations juridiques en ligne](#)

 +33 (0)1 53 30 85 60

 Nous contacter par mail



Conseil national des barreaux 180 boulevard Haussmann, 75008 Paris

[Si vous souhaitez vous désabonner des flashes info, suivez ce lien](#)